

11 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee

La présente note décrit la Politique de Rémunération d'Ageas appliquée en 2013. Elle comporte également des informations détaillées sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee ayant été en fonction en 2013.

La rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Group Executive Committee a été déterminée conformément à la Politique de Rémunération, telle qu'approuvée par les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV le 28 avril 2010 et d'ageas N.V. le 29 avril 2010, et énoncée dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas, telle qu'amendée de temps à autre (voir <http://www.ageas.com/fr/Pages/governance.aspx>).

La section 11.1 décrit la rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration. La rémunération du membre exécutif du Conseil d'Administration, qui est aussi le CEO, et des autres membres du Group Executive Committee est présentée à la section 11.2, intitulée Rémunération des membres de l'Executive Committee d'Ageas.

11.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Modification au sein du Conseil d'Administration en 2013 – Rémunération 2013

Quatre nouveaux membres ont été désignés en 2013 : Steve Broughton, Jane Murphy, Richard Jackson et Lucrezia Reichlin, et ce, en remplacement de trois membres ayant quitté le Conseil d'Administration en 2013 - Frank Arts, Shaoliang Jin et Bridget McIntyre – et d'un membre décédé en août 2013 – Ronny Brückner.

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de dix membres : Jozef De Mey (Président, non exécutif), Bart De Smet

(CEO, exécutif), Guy de Selliers de Moranville (Vice-Président, indépendant), Lionel Perl, Roel Nieuwdorp, Jan Zegeering Hadders, Steve Broughton, Jane Murphy, Richard Jackson et Lucrezia Reichlin (non-exécutifs, indépendants).

Une information détaillée sur les mandats des administrateurs dans les filiales et entreprises associées d'Ageas figure à la section 3.7. Les rémunérations de ces mandats – s'ils sont rémunérés - sont mentionnées dans les tableaux ci-après.

Pour l'exercice 2013, la somme totale des rémunérations des administrateurs non exécutifs s'est élevée à EUR 1,23 million (2012 : EUR 1,22 million). Ce montant inclut la rémunération de base pour l'appartenance au Conseil d'Administration et la rémunération attribuée pour la participation aux réunions des comités du Conseil d'Administration, tant au niveau d'Ageas que des filiales.

Mise en œuvre de la Politique de Rémunération

En avril 2010, les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. ont approuvé et adopté la Politique de Rémunération applicable à partir du 1^{er} janvier 2010 aux administrateurs non exécutifs d'Ageas. En avril 2011, les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. ont reconfirmé la Politique de Rémunération.

La Politique de Rémunération d'Ageas est conforme à la Loi du 6 avril 2010.

Pour plus d'information sur les niveaux de rémunération applicables aux administrateurs non exécutifs, il convient de se reporter au Rapport du Comité de Rémunération.

Conformément à la politique, les administrateurs non exécutifs n'ont reçu ni intéressement annuel, ni options sur actions, ni droit à la pension. La rémunération de l'administrateur exécutif (le CEO) est uniquement liée à la fonction de CEO et est dès lors déterminée conformément à la Politique de Rémunération relative aux membres de l'Executive Committee (voir paragraphe 11.2).

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération reçue en 2013 par les membres du Conseil d'Administration, figure dans le tableau ci-dessous, qui mentionne également le nombre d'actions Ageas détenues par les administrateurs au 31 décembre 2013. Pour les mandats spécifiques, il convient de consulter le point 3.7 – Le Conseil d'Administration.

	Fonction	Depuis le	Jusqu'au	Rémunération en 2013 (en EUR) en tant qu'administrateur d'Ageas ^{1) 3)}	Actions Ageas détenues au 31 décembre 2013 par les administrateurs actuels ⁴⁾
Jozef De Mey	Président	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013	142.000	9.427
Guy de Selliers de Moranville	Vice-président	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013	94.500	
Frank Arts	Administrateur non exécutif	1 ^{er} janvier 2013	30 avril 2013	25.500	833
Shaoliang Jin	Administrateur non exécutif	1 ^{er} janvier 2013	30 avril 2013	18.500	
Ronny Brückner	Administrateur non exécutif	1 ^{er} janvier 2013	31 juillet 2013	40.750	3.100.000 ⁵⁾
Bridget F. McIntyre	Administrateur non exécutif	1 ^{er} janvier 2013	30 avril 2013	23.500	
Roel Nieuwdorp	Administrateur non exécutif	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013	91.000	260
Lionel Perl	Administrateur non exécutif	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013	85.000	
Jan Zegering Hadders	Administrateur non exécutif	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013	92.000	
Steve Broughton	Administrateur non exécutif	1 ^{er} mai 2013	31 décembre 2013	54.500	
Jane Murphy	Administrateur non exécutif	1 ^{er} mai 2013	31 décembre 2013	56.500	
Richard Jackson	Administrateur non exécutif	1 ^{er} octobre 2013	31 décembre 2013	20.250	
Lucrezia Reichlin	Administrateur non exécutif	1 ^{er} octobre 2013	31 décembre 2013	21.750	
Bart De Smet	Chief Executive Officer (CEO)	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013	Voir infra ²⁾	3.660 ⁶⁾
Total				765.750	3.114.180

1) Les administrateurs reçoivent également une rémunération pour leur participation aux réunions des comités où ils sont invités.

2) Bart De Smet ne reçoit pas de rémunération comme administrateur mais comme CEO (voir note 11.2 pour le détail de sa rémunération).

3) Hors remboursement des frais.

4) Tous les montants s'entendent après reverse stock split.

5) Nombre d'actions au 31 juillet 2013.

6) Non comprises les actions acquises et encore à attribuer au titre de l'intéressement à long terme.

Les rémunérations reçues par les administrateurs en 2013 pour leurs mandats dans des filiales d'Ageas figurent dans ce tableau.

	Depuis le	Jusqu'au	Rémunération totale en 2013 en (EUR) en tant qu'administrateur de filiales d'Ageas ²⁾
Jozef De Mey	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013	122.972
Guy de Selliers de Moranville	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013	45.631
Frank Arts	1 ^{er} janvier 2013	30 avril 2013	47.000
Shaoliang Jin	1 ^{er} janvier 2013	30 avril 2013	
Ronny Brückner	1 ^{er} janvier 2013	31 juillet 2013	
Bridget F. McIntyre	1 ^{er} janvier 2013	30 avril 2013	17.571
Roel Nieuwdorp	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013	60.000
Lionel Perl	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013	66.000
Jan Zegering Hadders	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013	48.986
Steve Broughton	1 ^{er} mai 2013	31 décembre 2013	62.815
Jane Murphy	1 ^{er} mai 2013	31 décembre 2013	
Richard Jackson	1 ^{er} octobre 2013	31 décembre 2013	
Lucrezia Reichlin	1 ^{er} octobre 2013	31 décembre 2013	
Bart De Smet	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013	Voir infra ¹⁾
Total			470.975

1) Bart De Smet n'est pas rémunéré comme administrateur mais comme CEO (voir note 11.2 pour les détails de sa rémunération).

2) Hors remboursement des frais.

11.2 Rémunération des membres de l'Executive Committee d'Ageas

L'Executive Committee d'Ageas se compose de Bart De Smet (CEO), Christophe Boizard (CFO) et Kurt De Schepper (CRO). Le CEO est le seul administrateur exécutif.

Les membres de l'Executive Committee ont globalement perçu en 2013 :

- un salaire de base d'EUR 1.425.000 (contre EUR 1.325.000 en 2012) ;
- une prime à court terme (Short Term Incentive ou STI) d'EUR 780.404 contre EUR 774.973 en 2012. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée, seulement 50% de la prime à court terme acquise en 2011 été payé en 2012, 25% du reste a été ajusté et payé en 2013, le solde sera ajusté et payé en 2014. De même, 50% de la prime à court terme acquise en 2012 a été payé en 2013. Le solde sera ajusté et payé en 2014 et 2015 ; la prime à court terme acquise en 2013 sera payée partiellement en 2014, 2015 et 2016 ;
- un intéressement à long terme de 25.033 actions pour une valeur d'EUR 801.579 (contre 43.927 actions pour une valeur d'EUR 1.118.010 en 2012) ;
- des droits de pension d'EUR 549.994 (hors taxes) (contre EUR 397.417 en 2012) ;
- un montant d'EUR 216.731 (contre EUR 190.623 en 2012) représentant les autres avantages habituels ;
- aucune indemnité de rupture n'a été payée en 2013.

Le détail de la rémunération de chacun des membres de l'Executive Committee est présenté ci-après.

Politique de rémunération

La rémunération des membres actuels de l'Executive Management a été fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Remuneration Committee, approuvée en avril 2010 et amendée en avril 2011 par les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. Pour plus d'information sur la rémunération applicable aux membres de l'Executive Committee d'Ageas, il convient de se reporter au Rapport du Remuneration Committee.

L'enveloppe de rémunération décrite ci-avant est incluse dans un contrat qui précise les principales caractéristiques du statut : la description des composantes de l'enveloppe de rémunération, les modalités de rupture et des clauses diverses telles que la confidentialité et l'exclusivité. Depuis le 1^{er} décembre 2009, les contrats prévoient une indemnité de départ conforme aux règlements développés par les autorités belges.

Les membres de l'Executive Committee sont indépendants.

Rémunération des membres de l'Executive Committee en 2013

Le CEO

La rémunération du CEO, qui est également administrateur, est uniquement liée à sa fonction de CEO.

La rémunération de Bart De Smet a été déterminée après consultation d'une société externe spécialisée dans la rémunération des dirigeants d'entreprises, sur recommandation du Remuneration Committee et en conformité avec la Politique de Rémunération.

La rémunération de Bart De Smet en 2013 comprend :

- un salaire de base d'EUR 575.000, qui rentre dans la fourchette approuvée par les actionnaires en 2013 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 345.576. En vertu de la Politique de Rémunération, EUR 332.736 lui seront payés en 2014, dont :
 - EUR 172.788 pour l'exercice 2013. Conformément à la Politique de Rémunération d'Ageas, seule une partie, limitée à 50%, du montant de la prime à court terme relative à l'exercice 2013 d'EUR 345.576 sera payée en 2014. Le solde de la prime à court terme relative à l'exercice 2013 sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010 ;
 - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2012 s'élevait à EUR 98.563. Ce montant a été revu à la baisse sur la base des résultats de 2013 à EUR 87.406. Le solde de la prime à court terme au titre de l'exercice 2012 sera payé l'année prochaine, après une éventuelle révision à la hausse ou à la baisse ;
 - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme pour l'exercice 2011 s'élevait à EUR 42.063 ; ce montant a été revu à la hausse sur la base de résultats de 2012 et de 2013, à EUR 72.542.
- un intéressement à long terme de 10.101 actions (pour une contre-valeur d'EUR 323.443), sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2014. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010, les actions liées à l'intéressement à long terme seront bloquées jusqu'en 2018 et feront l'objet d'un ajustement sur la base de l'évolution pour les années 2014, 2015 et 2016 ; pour 2012, 16.576 actions ont été attribuées conditionnellement et bloquées jusqu'en 2017 ; elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2013, 2014 et 2015 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 228.938 (hors taxes) représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 84.421 représentant d'autres avantages habituels, comme une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société.

Les autres membres de l'Executive Committee

La composition de l'Executive Committee n'a pas été modifiée dans le courant de 2013.

En 2013, la rémunération de Christophe Boizard, CFO, comprenait :

- un salaire de base d'EUR 425.000 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 236.300. En vertu de la Politique de Rémunération, EUR 207.203 lui seront payés en 2014, dont :
 - EUR 118.150 pour l'exercice 2013. Conformément à la Politique de Rémunération d'Ageas, seule une partie, limitée à 50%, du montant de la prime à court terme relative à l'exercice 2013 d'EUR 236.300 sera payée en 2014. Le solde de la prime à court terme au titre de l'exercice 2013 sera payé dans les deux années ultérieures, après révision à la hausse ou à la baisse, comme le prévoit la Politique de Rémunération ;
 - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2012 s'élevait à EUR 79.954. Ce montant a été revu à la baisse sur la base des résultats de 2012, à EUR 70.472. Les 25% restants de la prime à court terme au titre de l'exercice 2012 seront payés l'année prochaine, après une éventuelle révision à la hausse ou à la baisse ;
- le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme pour l'exercice 2011 s'élevait à EUR 10.141 ; ce montant a été revu à la hausse sur la base des résultats de 2012 et de 2013, à EUR 18.581.
- un intéressement à long terme de 7.466 actions (pour une contre-valeur d'EUR 239.068), sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2014. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010, les actions liées à l'intéressement à long terme seront bloquées jusqu'en 2018 et feront l'objet d'un ajustement tenant compte des évolutions durant les années 2014, 2015 et 2016 ; pour 2012, 14.090 actions ont été attribuées conditionnellement et bloquées jusqu'en 2017 ; elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2013, 2014 et 2015 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 150.731 (hors taxes) représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 77.478 représentant d'autres avantages habituels, comme une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société.

En 2013, la rémunération de Kurt De Schepper, CRO, comprenait :

- un salaire de base d'EUR 425.000 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 238.215. En vertu de la Politique de Rémunération, d'EUR 240.465 lui seront payés en 2014, dont
 - EUR 119.107 pour l'exercice 2013. Conformément à la Politique de Rémunération d'Ageas, seule une partie, limitée à 50%, de la prime à court terme de l'exercice 2013 d'EUR 238.213, sera payée en 2014. Le solde de la prime à court terme relative à l'exercice 2013 sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération;
 - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2012 s'élevait à EUR 75.400. Ce montant a été revu à la baisse sur la base des résultats de 2013, à EUR 66.473. Le solde de 25% de la prime à court terme relative à l'exercice 2012 sera payé l'année prochaine après éventuelle révision à la hausse ou à la baisse ;
 - le montant initial correspondant aux 25% résiduels de la prime à court terme pour l'exercice 2011 était d'EUR 30.500 ; il a été revu à la hausse en tenant compte des résultats de 2012 et de 2013, à EUR 54.885 ;
- un intéressement à long terme de 7.466 actions (pour une contre-valeur d'EUR 239.068) sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2014. Confor-

mément à la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010, les actions liées à l'intéressement à long terme seront bloquées jusqu'en 2018 et feront l'objet d'un ajustement pour les années 2014, 2015 et 2016 ; pour 2012, 13.261 actions ont été attribuées conditionnellement et bloquées jusqu'en 2017 ; elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2013, 2014 et 2015 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;

- un montant d'EUR 170.325 (hors taxes), représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 54.832 représentant les autres avantages habituels, comme les assurances soins de santé, décès et invalidité, ainsi que la voiture de société.

Intéressement à long terme

En 2012, les membres de l'Executive Committee sont éligibles pour l'attribution de 43.927 actions. Ces actions sont bloquées jusqu'en 2017 et leur nombre est susceptible d'ajustement en fonction de l'évolution durant les années 2013, 2014 et 2015.

Comme mentionné ci-dessus, en 2013, les membres de l'Executive Committee sont éligibles pour l'attribution de 25.033 actions. Ces actions sont bloquées jusqu'en 2018 et leur nombre est susceptible d'ajustement en fonction de l'évolution durant les années 2014, 2015 et 2016.

	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2011	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2012	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2013
Bart De Smet	3.365	16.576	10.101
Christophe Boizard	932	14.090	7.466
Kurt De Schepper	2.692	13.261	7.466
Total	6.989	43.927	25.033

Il n'y a pas d'actions à cessibilité restreinte en circulation, des années antérieures.

Avant leur nomination

Le détail des options sur actions (attribuées) dans le cadre des options attribuées au CEO et au CRO dans le passé au titre de leur précédente fonction dans le groupe, se présente comme suit.

	Année	Nombre total des options attribuées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Options exercées avant 2013	Options exercées en 2013	Options en circulation au 31 décembre 2013
Bart De Smet	2008	2.530	16,46	2-04-2014			2.530
Kurt De Schepper	2004	8.959	14,78	13-04-2014			8.959
	2005	8.959	18,41	11-04-2015			8.959
	2008	2.040	16,46	2-04-2014			2.040

Dans le tableau ci-dessus, le nombre d'actions attribuées et le prix d'exercice se rapportent aux Units avant l'opération de reverse stock split intervenue en août 2012. Exprimé en actions et cours actuels, le nombre d'options doit être divisé par 10 et le prix d'exercice, multiplié par dix.